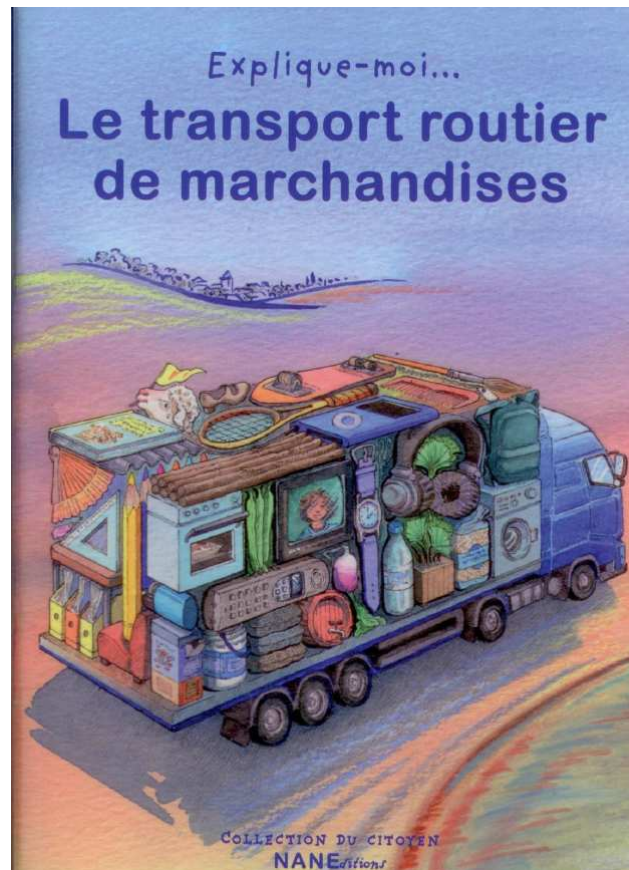


DOSSIER DE PRESSE



Paris, le 20 janvier 2011

SOMMAIRE

Communiqué de presse « *Explique moi... Le transport routier de marchandises* »

En quelques mots :

1- La FNTR

2- Le groupe AFT – IFTIM

Chiffres clés Emploi & les Formations

L'enjeu de la sécurité routière

La charte « *Objectif CO2, les transporteurs s'engagent* »



La FNTR, l'organisation leader du transport routier

La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) rassemble plus des deux tiers des entreprises de transport adhérentes à une organisation professionnelle.

En janvier 2010, l'Unostra a adhéré à la FNTR. Elle forme aujourd'hui la branche TPE de la FNTR.

La mission principale de la FNTR est de défendre et de promouvoir les entreprises de transport routier de marchandises (TRM).

Sa position de leader conforte la crédibilité de son action. Mais elle lui confère également la responsabilité de porter haut les valeurs du transport routier de marchandises.

La FNTR en bref :

- 12 500 entreprises adhérentes
 - Qui représentent plus de 240 000 salariés
- = 66% des emplois du secteur
- 50 unions régionales et départementales réparties dans toute la France
 - 190 collaborateurs permanents
 - 1150 professionnels investis dans les conseils d'administration des syndicats FNTR en régions
 - Une délégation permanente à Bruxelles
 - Depuis 1933, la FNTR accompagne la profession dans son développement comme dans les moments de crise

Le TRM en quelques chiffres :

- 99% des marchandises nécessaires à la vie quotidienne de chaque Français sont acheminés par camion
- Le TRM, c'est 36 000 entreprises, dont 97% sont des PME de moins de 50 personnes, et plus de 400 000 emplois

Plus d'infos sur www.fntr.fr

Groupe AFT.IFTIM

Avec plus de 50 ans d'expérience dans la formation des personnels du secteur transport logistique, le Groupe AFT-IFTIM est mandaté et partenaire de 32 fédérations et chambres syndicales professionnelles du secteur, dont la FNTR.

L'AFT-IFTIM propose des formations initiales, des formations en alternance (apprentissage et professionnalisation) du niveau CAP à BAC + 6 – mastère spécialisé, et des formations continues. Certifié Iso 9001 et qualifié OPQF, l'AFT.IFTIM forme 200 000 personnes par an, dont 23 000 en formations initiales.

Dans le cadre de la convention de coopération avec le Ministère de l'Education nationale, l'AFT-IFTIM assure une mission de développement de la formation professionnelle dans le transport et la logistique d'une part et d'aide au recrutement d'autre part. Concrètement, cela se traduit par un appui pédagogique, technique et financier à plus de 200 établissements scolaires ou universitaires préparant aux différents diplômes Transport-Logistique.

Enfin, l'AFT-IFTIM gère directement des écoles professionnelles de jeunes sous statut scolaire et des CFA pour compléter l'action de l'Education Nationale.

A travers :

- **Un réseau d'écoles**, de bac + 2 à bac + 6, en temps plein ou en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage), qui représente une filière complète de formations supérieures « transport et logistique de marchandises » présente sur tout le territoire national (voir tableau), notamment grâce au réseau ISTEI (Institut Supérieur du Transport Et de la Logistique Internationale, formations de niveau bac+ 2 à Bac + 5 - 11 établissements en France).
Au total, se sont plus de **700 jeunes formés par an**.
- **44 CFA transport logistique** et plus d'une vingtaine de diplômes ou titres homologués par l'Etat – du CAP à Bac + 4. Ils recouvrent les différentes activités du secteur transport/logistique : conduite, maintenance, déménagement, ambulanciers, magasinage, entreposage, gestion de stock, exploitation, spécialiste de la logistique, techniciens et cadres.
Au total, se sont plus de **3300 apprentis par an**.
- **Un Pôle Enseignement Supérieur Transport Logistique** à Paris, qui dispense des formations de haut niveau : un Bac + 6, mastère spécialisé

"Conception et optimisation des supply chains globales" de l'IML, reconnu par la Conférence des grandes écoles, un Bac + 5 - L'ISTELI Paris - Titre certifié par l'Etat au niveau I, et un bac + 4 – le Cerelog (titre certifié niveau II).

Le Groupe AFT.IFTIM en quelques chiffres

Ressources Humaines et structures de formation:

- 2 300** Collaborateurs permanents,
- 6** Directions inter-régionales,
- 80** Centres de formation régionaux,
- 21** Services Emploi Formation Information Transport Logistique (SEFI-TL),
- 7** Ecoles nationales professionnelles réparties sur 8 régions
- 44** Centres de Formation d'Apprentis régionaux Transport Logistique (CFATL),
- 218** Etablissements d'enseignement publics ou privés partenaires du Groupe,

Equipements :

- Plus de 1300 véhicules écoles
(Poids lourds, véhicules légers, engins de manutention et de levage, engins de chantiers, grue à tour, etc.),
- 11 simulateurs de conduite poids lourds
et 10 simulateurs de conduite de grue mobile, grue à tour et engin de chantier,
- 120 salles multimédia.

**Un site internet pour la promotion des métiers et des formations Transport
Logistique, dédié aux jeunes :**

www.tracetonchemin.com

site du groupe :

www.aft-iftim.com

Chiffres clés Emploi

Le rapport 2010 de l'OPTL (l'Observatoire Prospectif des métiers et qualifications dans les Transports et la Logistique) montre l'importance d'attirer de nouvelles vocations.

La branche professionnelle transport routier (marchandises et voyageurs) et activités auxiliaires représentait 612 700 salariés au 1^{er} janvier 2009, dont 482 500 salariés dans les activités Marchandises.

La difficulté à embaucher dans le transport reste un enjeu pour une profession qui va devoir renouveler près d'un cinquième de son effectif total dans les 10 prochaines années, du fait des départs en retraite. Un phénomène qui risque de s'amplifier avec la reprise.

Selon l'OPTL, il faudra remplacer 130.000 salariés, dont 95.000 conducteurs d'ici 2020, et en Marchandises, il faudra remplacer 93.000 salariés du fait des départs à la retraite dont 60.200 conducteurs.

- Les **emplois de conducteurs** restent largement **majoritaires** (70,7% / 67% en marchandises) et progressent très légèrement. Cette progression en proportion, due au transport routier de marchandises, résulte des choix opérés par les entreprises pour préserver leurs emplois de conduite.
- **L'emploi féminin continue également sa progression** avec 18,2% de l'emploi -1 4% en Marchandises - actuellement contre 15% il y a dix ans.
- **Le vieillissement de la population active se poursuit.** Par rapport au reste de l'économie, la tranche des 30 à 49 ans continue de progresser au détriment de celle des moins de 30 ans et dans une moindre mesure de celle des plus de 50 ans qui, du fait des dispositifs de congés de fin d'activité, ne progresse pas malgré ce vieillissement. L'âge moyen s'établit à 41 ans et 3 mois avec des différences notables entre le transport routier de voyageurs (45 ans et 9 mois) et le transport sanitaire (38 ans et 10 mois), 41 ans et 1 mois dans le TRM.

Source :

OPTL – Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les transports et la logistique, placé sous l'égide de la Commission Nationale Paritaire de l'emploi).

Le champ d'activité est celui relevant de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, à savoir : transports routiers de marchandises, transports de voyageurs, déménagement, location, auxiliaires de transport, prestations logistique, ambulances.

La sécurité routière : un enjeu au quotidien

Quelques repères

En 15 ans (1990-2004) la présence des camions dans les accidents a été divisée par trois, alors que le trafic des poids lourds a dans le même temps augmenté.

En 2009, sur l'ensemble des accidents, les poids lourds sont impliqués dans seulement 2,84% des accidents alors qu'ils représentent 5,6% de la circulation routière en moyenne annuelle. En revanche, ils représentent 11,7% des accidents mortels (en raison de la masse du véhicule).

L'enjeu

En matière de sécurité routière, les entreprises de transport routier savent que les efforts ne doivent pas fléchir. En plus de la baisse du nombre d'accidents, l'enjeu est désormais d'en limiter la gravité.

L'axe de progrès véhicule

Aujourd'hui, grâce aux innovations technologiques et à l'évolution de la réglementation, la sécurité routière est un élément clef du véhicule. Tous ceux qui participent à la construction d'un camion travaillent à améliorer la sécurité active et passive des véhicules, le confort et la visibilité du conducteur, l'adhérence au sol du véhicule, etc.

L'axe de progrès conducteur

Les conducteurs du transport routier sont des professionnels de la route. C'est pourquoi, en plus d'une formation initiale, le conducteur doit obligatoirement tous les 5 ans, valider une session de formation continue, qui lui permet d'actualiser ses connaissances en matière de sécurité routière et d'éco conduite.

Une étude de l'IRU (international road union) montre que les conducteurs ne sont responsables que pour 25 % des accidents dans lesquels ils sont impliqués.

En bref

Les chiffres « sécurité routière et poids lourds » sont en constante amélioration. Ils sont le résultat d'une étroite coopération entre tous les acteurs de la filière camion. D'abord les usagers, c'est-à-dire les conducteurs, qui adaptent et modifient leur comportement au volant, les entreprises de transport routier, toujours plus conscientes et responsabilisées, mais aussi les constructeurs et les pouvoirs publics, en charge notamment des infrastructures routières et de la réglementation.

Pour un transport durable :

Focus sur la Charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent »

La question environnementale est au cœur des préoccupations des transporteurs routiers français. Et parce que la route continuera d'assurer demain la grande majorité du transport des biens, c'est là que se situent les enjeux environnementaux.

En 20 ans, les émissions de gaz polluants (nocifs pour l'homme) d'un poids lourd ont diminué de 98% (grâce aux progrès techniques et à l'imposition de normes européennes – les normes euro).

Aujourd'hui, l'enjeu prioritaire est la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des gaz à effet de serre, notamment le CO2. Or, pour réduire les émissions de CO2 du transport routier, la solution la plus efficace réside dans le transport routier lui-même, ainsi que dans le potentiel d'évolution de ses entreprises.

Un outil : la charte « Objectif CO2, les transporteurs s'engagent »

Lancée officiellement en mars 2007, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 du transport routier de marchandises, désormais intitulée « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent », s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le changement climatique.

Cette démarche volontaire s'adresse aux entreprises et vise à :

- **améliorer la performance environnementale du transport routier de marchandises**, en privilégiant la réduction des émissions de CO2 liées à la consommation de carburant,
- **fournir aux entreprises** du secteur un cadre méthodologique reconnu nationalement,
- **permettre aux entreprises signataires** de la charte de valoriser leurs engagements en interne et en externe.

Elle a été élaborée par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), en concertation avec les organisations professionnelles de transporteurs.

► La démarche « Objectif CO2 » est non réglementaire et basée sur le volontariat.

La charte « Objectif CO2 » engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé et concret en vue de diminuer leur consommation de carburant, et par voie de conséquence, leurs émissions de CO₂.

Les actions concrètes sont axées sur :

- la modernisation du parc de véhicules,
- la réduction de la consommation de carburant,

- les formations à la conduite économique,
- l'optimisation de la gestion des flottes.

Chaque entreprise de transport routier signataire doit ainsi identifier un objectif d'économie de carburant à 3 ans et définir les actions, les indicateurs et les tableaux de suivi lui permettant d'atteindre et de respecter son engagement.

<i>Quelques chiffres clés (au 3 décembre 2010)</i>

- **223 entreprises signataires**
- **Plus de 48 300 conducteurs impliqués et 44 900 véhicules concernés**
- **Soit une économie annuelle de 262 800 tonnes de CO2**
- **Plus des 2/3 des entreprises signataires sont adhérentes à la FNTR**

Pour en savoir plus et découvrir les actions concrètes des entreprises signataires en vidéo : <http://www.fntr.fr/environnement/charte-objectif-co2.html>